



Syndicat
Olivier de Serres

Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Publié le

SLO

ID : 007-240700245-20221024-CS2022_20-DE

COMITE SYNDICAL du 24 octobre 2022

Délibération n° CS 2022-20 Désignation du secrétaire de séance

Le Comité Syndical du Syndicat Olivier de Serres s'est réuni le lundi 24 octobre 2022, à 18 heures, à la Maison de l'Eau – 705, route de la Gare - 07580 Saint Jean le Centenier, sous la présidence de son Président en exercice, Monsieur Joseph FALLOT.

Date de convocation : 10 octobre 2022.

Présents : Mesdames Sylvie EBERLAND (LANAS), Brigitte MICHEL (Lanas), Nadège RIEUSSET (Lussas), Agnès DUDAL (Mirabel), Michèle GILLY (Saint Laurent sous Coiron).
Messieurs Yannick GUENARD (Berzème), Cédric MALLET (Berzème), Jean-Pierre LADREYT (C.A.P.C.A.), Mickaël CROS (Darbres), Michel PASTRE (Lavilledieu), Jean-Pierre COLLIGNON (Lavilledieu), Antoine LAINE (Lussas), Gilbert MARCON (Mirabel), Jean-Yvon MAUDUIT (Rochechoumbe), Eric TOULOUZE (Rochechoumbe), Joseph FALLOT (Saint Germain), Charles RICHARD (Saint Germain), Jean-François CROZIER (Saint Gineys en Coiron), Driss NAJI (Saint Jean le Centenier), Didier BOYER (Saint Jean le Centenier), Emmanuel RAOUX (Saint Laurent sous Coiron) Jean-Claude BACCONNIER (Saint Maurice d'Ardèche), Jean-Jacques GIRARD (Saint Maurice d'Ardèche), André MATHIEU (Saint Maurice d'Ibie), Marc ARNAUD (Saint Pons), Stéphane CHAUSSE (Villeneuve de Berg), Antoine ALBERTI (Vogüé).

Excusés : Mesdames Mireille GUIVARC'H (Rochechoumbe, suppléée par Eric TOULOUZE), Vanessa VIVERT PERRIER (Saint Gineys en Coiron, procuration à Jean-François CROZIER), Marie FARGIER (Villeneuve de Berg, procuration à Stéphane CHAUSSE).
Messieurs Christophe COIN (C.A.P.C.A.), Stéphane PEREYRON (Saint Andéol de Berg), Gaël EPISSÉ, (Vogüé, procuration à Antoine ALBERTI).

Absents : Madame Chantal GORIANOFF (Saint Pons).
Messieurs Didier LOYRION (Saint Andéol de Berg), Serge VALLOS (Saint Maurice d'Ibie).

Procuration de vote : 3

- Vanessa VIVERT PERRIER à Jean-François CROZIER
- Marie FARGER à Stéphane CHAUSSE
- Gaël EPISSÉ à Antoine ALBERTI.

Membres en exercice : 36 Présents : 27

Quorum : 19.

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance. Le Président Joseph FALLOT propose Monsieur Didier BOYER.

A l'unanimité, soit 30 voix Pour, Monsieur Didier BOYER est désigné secrétaire de séance par les membres du Comité Syndical.

Formalités de publicité
effectuées le 30 novembre 2022

Le Président,
Joseph FALLOT

